



PRÉFET DU RHÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture
Direction des affaires juridiques
et de l'administration locale

Bureau des élections et associations

Affaire suivie par : Corinne BARBEZIEUX
Tél. : 04 72 61 61 34
Courriel : corinne.barbezieux@rhone.gouv.fr

ARRETE n° 69-2021-01-22.021

Modifiant l'arrêté préfectoral du 5 juillet 2004, instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique, et répartissant les électeurs pour la commune de COURZIEU située dans le canton de L'Arbresle et dans la 10ème circonscription législative du Rhône (69-10)

**Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfet du Rhône
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

VU le code électoral, notamment ses articles R.40 et L.16,

VU l'arrêté préfectoral du 5 juillet 2004 relatif au transfert du siège du bureau de vote pour la commune de Courzieu,

CONSIDERANT la demande du maire de Courzieu du 20 janvier 2021, relative à la modification du lieu de vote pour le double scrutin de 2021,

SUR la proposition de la Préfète, Secrétaire Générale, Préfète déléguée pour l'égalité des chances,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du 5 juillet 2004 est modifié par l'ajout des dispositions suivantes :

- Pour les scrutins qui se dérouleront au cours de l'année 2021, les électrices et les électeurs de la commune de Courzieu seront affectés dans le bureau de vote unique de la commune, dont le siège est fixé à la salle Louis Besson – 2 Bis route de Malval à Courzieu

.../...

Article 2 : Le reste sans changement

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon ou sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Article 4 : La Préfète, Secrétaire Générale, Préfète déléguée pour l'égalité des chances, le Sous-Préfet de Villefranche-sur-Saône et le maire de Courzieu sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la mairie de Courzieu et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Lyon, le 22 JAN. 2021

Le Préfet
La préfète
Secrétaire générale
Préfète déléguée pour l'égalité des chances

Cécile DINDAR